## **LOCATION DE CASIER**

## Règlement:

L'élève est responsable de son casier et de ses clés. Il est le seul à pouvoir les utiliser.

Les casiers sont accessibles uniquement :

- Le matin avant la première heure de cours;
- Pendant toute la durée du temps de midi ;
- Après la dernière heure de cours. Donc pas aux intercours !!!

Le passage au casier ne peut en aucun cas justifier un retard au cours.

Aucun affichage n'est permis sur les casiers. Le casier devra être vidé des denrées périssables à chaque période de vacances scolaires. Un passe permettra à la direction de contrôler le casier à tout moment.

En cas de non-respect des consignes ou de mauvaise utilisation, la direction peut mettre fin à la location du casier à tout moment.

## L'élève perd sa caution de 30€ si :

Toute clé perdue, volée ou cassée / Le barillet abîmé ou cassé / Le casier abîmé à l'intérieur ou à l'extérieur.

## Au mois de juin :

Le casier devra être vidé, nettoyé et restitué dans l'état initial de la location, la caution sera retournée à l'élève si et seulement si ces notions sont respectées. Si les dégâts sont plus importants que le montant de la caution, un montant supplémentaire pourra être réclamé à l'élève. Quelques exemples de dégradations condamnables: graffitis, autocollants, ...

Thierry De Leenheer Educateur